

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LES POSTES**DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE FONCTIONNEMENT ET DE DÉPÔT DES ÉTUDES SUR LA GESTION**

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, il est essentiel pour les Canadiens d'avoir un service postal rapide, efficace et sûr, que ce soit au niveau des particuliers ou des entreprises, et surtout de la petite entreprise. Une fois de plus, les sédentaires menacent pourtant de faire la grève l'été prochain. Aussi, le ministre des Postes pourrait-il dire s'il envisage d'établir une commission parlementaire mixte qui soit neutre et calquée sur le modèle de la commission mixte qui a étudié les 250 recommandations du rapport Finkelman sur les relations de travail dans la Fonction publique, pour étudier le fonctionnement du service des Postes et faire des recommandations?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le ministère des Postes est toujours resté un ministère neutre. Les députés de l'opposition se sont toujours montrés très coopératifs et je suis certain que c'est dans cet esprit que le député a fait son intervention. Le député sait très bien qu'un de nos problèmes, c'est qu'on a fait trop d'études à notre sujet. J'espère que nous pourrions bientôt entamer des négociations constructives qui permettraient d'éviter une interruption du service. Justement aujourd'hui, nous avons adressé une autre invitation aux postiers pour les prier de revenir à la table des négociations conformément à la proposition que leur a faite M. Brown de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, vendredi dernier. Nous espérons que le syndicat jugera bon de revenir à la table des négociations.

M. Dinsdale: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le ministre des Postes ne veut pas établir un comité de ce genre, voudrait-il, au moins, déposer les diverses études sur la gestion que le ministère des postes a effectuées et celles qu'il a commanditées afin que les Canadiens puissent avoir une idée des motifs de la confusion qui règne au ministère. Voudrait-il également presser son collègue, le président du Conseil du Trésor, de déposer une mesure législative fondée sur le rapport Finkelman comme preuve de l'intention du gouvernement d'améliorer les relations entre employés et employeur dans la Fonction publique?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, les propos de l'honorable représentant m'étonnent, lui qui a toujours été si utile dans les questions relatives aux Postes—je n'accepte pas ses allégations—que la confusion règne au ministère des postes. En fait, le député ne fait qu'encourager l'attitude de confrontation prise par les membres du Syndicat des postiers du Canada. Il sait très bien que l'une des tactiques de ce syndicat est d'essayer de démoraliser la direction des postes, afin d'être en plus forte position pour négocier. Le député n'a certainement pas l'intention de l'aider à appliquer cette tactique.

M. Dinsdale: Peut-être puis-je mieux me faire comprendre en posant au ministre des Postes une troisième question malgré son esprit belliqueux. Le ministre des postes envisage-t-il favorablement la proposition du Syndicat des postiers du Canada qui est d'instituer une commission royale d'enquête sur les

[M. l'Orateur.]

Postes, afin de faire participer plus directement les postiers à la planification des changements technologiques—ils ont été laissés entièrement à l'écart de la planification—ce qu'ont fait tous les autres pays industriels modernes, de préférence à la confrontation et aux grèves qui ont amené les services postaux canadiens au bord du désastre, ou estime-t-il que sa campagne menée à l'aide d'une circulaire suffit en l'état actuel des choses?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le député sait très bien que depuis ma nomination, je cherche à engager des consultations avec le SPC. Nous avons invité le représentant à participer à toutes les séances avec l'UFC, lesquelles ont remporté beaucoup de succès. Nous avons cherché à mettre fin à l'épreuve de force qui dure aux Postes depuis presque une décennie, et où chacun essaie de résoudre le problème en gagnant la partie. C'est ce que nous avons fait avec l'UFC. Nous entretenons d'ailleurs d'excellents rapports avec les autres syndicats. Si le député ne le sait pas, il apprendra que le SPC a opté pour la confrontation et l'a inscrite dans sa constitution. Il se sert de tactiques syndicales du XIXe siècle. Le député devrait le savoir. Lui-même a rappelé à l'ordre ce syndicat, lui reprochant de ne pas chercher à coopérer avec nous pour trouver des solutions au problème de la mécanisation qu'imposent les changements techniques. Comme le député le sait, l'article 29 de la convention collective le prévoit. Nous sommes restés en consultations suivies avec ce syndicat, mais par suite de la prise de position qu'il a adoptée dans sa constitution, se refusant à toute coopération et préférant la confrontation, il nous est très difficile de faire ce que nous propose le député. En outre, il est loin de nous aider avec ses remarques des plus destructrices.

Des voix: Bravo!**LES PROJETS DE DÉCENTRALISATION—LES INTENTIONS DU MINISTRE**

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, dommage que le ministre des Postes ne reçoive jamais de courrier. Il comprendrait ceux qui sont vraiment préoccupés et déçus par le service postal qu'ils obtiennent et qui paient des prix exorbitants. Vu le nombre élevé et toujours croissant des problèmes de manutention du courrier transmis chaque jour au ministère à Ottawa par les bureaux de poste des grandes villes, surtout Hamilton et Toronto, quand le ministre des Postes décentralisera-t-il vraiment le service postal, afin que les problèmes qui se posent dans les bureaux de poste locaux puissent être résolus équitablement et rapidement au niveau local, ce qui éliminerait ou réduirait la nécessité de communiquer ces problèmes à Ottawa et de causer invariablement des retards et une baisse du moral des employés?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le député devrait consulter le député de Brandon-Souris. Il pourrait ainsi prendre connaissance des données de base que j'ai communiquées à tous les députés pour leur permettre de répondre aux questions de leurs électeurs. Ces renseignements se fondent sur des données concrètes et fournissent les réponses que le député devraient avoir, comme le montre la question qu'il a posée.